

MEMOIRE ET *Vigilance*

BULLETIN TRIMESTRIEL DE
L'ASSOCIATION DES AMIS DE LA FONDATION POUR LA MÉMOIRE DE LA DÉPORTATION

15 décembre 2005 - 15 mars 2006

N° 36



Des élèves du lycée Molière, accompagnés de notre dynamique adhérente Mme Françoise Gombert, ont le 30 novembre 2005 ravivé la flamme du Soldat inconnu au nom de l'Association des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation, en présence de Dany Tétot, président de l'AFMD. Dans un froid glacial, deux de ces élèves ont déposé une gerbe aux couleurs de la Fondation (voir article page 2).

Sommaire

2	• Agenda	5	• La loi Gayssot dans la tourmente	11	• Échos de nos DT
3	• Édito, Marie-José Chombart de Lauwe	6	• Palmarès du Concours national 2005	13	• Brèves
4	• L'AFMD à la rencontre des étu- diants ; avec des mutualistes ; impressions de stage	7	• Il y a soixante ans, le procès de Nuremberg	14	• Notes de lecture
				15	• Voeux, Concours 2006
				16	• Bulletin d'adhésion

Agenda... Agenda... Agenda... Agenda... Agenda...

➔ **Pour la première fois au théâtre, *L'Espèce Humaine*, chef-d'œuvre de Robert Antelme.**

Réservations auprès du Théâtre de l'Opprimé, 78 rue du Charolais 75012 Paris, métro : Gare de Lyon, Reuilly-Diderot, Montgallet. Mise en scène par Claude Viala ; la pièce sera interprétée par Geoffroy Barbier, Alain Enjary, Hervé Laudier à partir du 15 mars jusqu'au 15 avril, du mercredi au samedi et le dimanche en matinée.

Réservez dès maintenant au : 01 43 40 44 44 (tarif 10 €, réduction pour les adhérents de l'AFMD).

➔ **Du 27 janvier au 5 mars** : le Mémorial de la Shoah propose une exposition "*Cher Monsieur Palant : lettres d'enfants à un ancien déporté*" construite autour des réactions des jeunes au numéro *Je lis des histoires vraies* (Fleury Presse) consacré au témoignage de ce rescapé ; des réactions, au-delà de l'intérêt pour le destin d'un homme, porteuses de paix et de fraternité. Se succéderont en février et mars des rencontres autour de livres, notamment le 2 mars avec Jacques Sémelin, *Purifier et détruire : usages politiques des massacres et génocides*.

Contact Mémorial - Tél. : 01 42 77 44 72. contact@ememorialdelashoah.org

➔ **Jusqu'au 29 mai**, l'exposition des photos de Robert Doisneau sur les *Imprimeurs clandestins* s'accompagne d'un volet consacré au journal clandestin *Défense de la France*, l'une des plus importantes publications clandestines. Musée de la Résistance nationale - Parc Vercors - Tél. : 01 48 81 45 97 communication@musée-resistance.com

➔ L'exposition *Les Cheminots dans la Résistance* est visible au musée Mémorial Leclerc Jean-Moulin de Paris. Réalisée en coopération avec la Fondation de la Résistance, et notamment avec le soutien de la SNCF, elle donne à voir une corporation très sollicitée, sous des formes très diverses, par la Résistance, notamment au moment du déclenchement du *Plan Vert* après le débarquement, et rappelle opportunément que 2 480 cheminots furent déportés, dont 1 100 ne revinrent. En parallèle, deux courts-métrages sont projetés (l'un du

➔ **Visites commentées des monuments de camps de concentration nazis au cimetière parisien du Père-Lachaise**

Les prochaines visites, figurant au programme du premier semestre de la saison culturelle de la ville de Paris, auront lieu le :

9 avril 2006 à 15 h et le 9 juin 2006 à 14 h 30

Le rendez-vous est toujours fixé à l'entrée rue des Rondeaux.

Nous rappelons qu'il est possible, sur demande et pour des groupes, d'envisager des visites en dehors de ces dates (téléphoner au siège de l'AFMD).

cinéaste René Clément, datant de 1943, l'autre, consacré aux acteurs du *Rail* survivants). Jusqu'au 15 avril 2006 - Mémorial du maréchal Leclerc de Hauteclocque et de la Libération de Paris - Musée Jean-Moulin - Jardin Atlantique (sur la gare Montparnasse), 23 allée de la 2^e DB, 75015 Paris - Tél. : 01 40 64 39 44. - Ouvert du mardi au dimanche de 10 h à 18 h - Plein tarif : 4 € ; réduit : 3 €.

Publication : catalogue, *La Lettre de la Fondation de la Résistance*, 32 p., photos couleur et noir et blanc, prix 4,5 € - www.paris.fr/musees/memorial.fr

➔ **Déportation et génocide**, l'exposition du Centre d'histoire et de recherche du Nord-Pas-de-Calais semble promise à une belle longévité. Une exposition très fouillée sur le plan historique, qui s'interroge tout particulièrement sur les sources iconographiques et dont l'originalité réside en ce qu'elle est présentée en quatre langues. Touristes et jeunes venant en France dans le cadre d'échanges scolaires peuvent donc y être amenés ; ils seront encadrés par une équipe pédagogique. Tél. : 03 21 12 27 27 ou reservation@lacoupole.com

➔ **Et aussi** : les pèlerinages organisés comme chaque année par les amicales autour des dates anniversaires de la libération des camps sont d'ores et déjà en préparation : Buchenwald du 8 au 12 avril ; Sachsenhausen du 20 au 24 avril ; Mauthausen début mai, etc. Se renseigner directement auprès des amicales.

La cérémonie du ravivage de la flamme

Le mercredi 30 novembre, nous avons ranimé la flamme en souvenir du Soldat inconnu enterré sous l'Arc de triomphe. Depuis 1923, chaque soir à 18 h 30, une cérémonie est organisée par une association, en mémoire du Soldat inconnu mort pour la France pendant la Première Guerre mondiale et plus symboliquement pour tous ceux qui se sont battus et qui se battent pour défendre la France, la République

et la liberté. Nous étions un groupe d'une quarantaine d'élèves du collège et du lycée Molière, invité par l'AFMD. Trois de nos professeurs, deux conseillers principaux d'éducation et une représentante de parents d'élèves, nous accompagnaient. Nous avons attendu dans les sous-sols que la cérémonie démarre. Il faisait froid. Le vent soufflait très fort en courant d'air. La nuit était tombée. On a pris place d'un côté du tombeau : une dalle, sur laquelle tout le monde marchait, ce qui nous a étonnés. Les porte-drapeaux et deux d'entre nous, sont arrivés avec une gerbe de fleurs qui a été déposée sur la tombe. Puis un commissaire a remis le glaive aux personnalités présentes. Deux autres élèves sont associés au geste du ravivage de la flamme. C'était très émouvant : les Champs-Élysées étaient illuminés par les décorations de Noël. La musique du clairon et du tambour puis la minute de silence et ensuite la sonnerie aux morts et les différents hymnes qui accompagnaient les différentes étapes ont fini par nous impressionner. Nous avons signé le Livre d'or à la suite des officiels. Nous avons été très honorés d'avoir été choisis pour cette cérémonie pour représenter notre établissement et d'avoir pu jouer un rôle important d'acteur au niveau du relais entre les générations pour transmettre le souvenir des Anciens Combattants et de la flamme de la Résistance. Merci à nos professeurs, à l'AFMD et à tous les adultes qui nous ont permis de vivre cette expérience unique (Deborah, Alexandra, Oualid, élèves de Troisième 2 ; Rebecca, Sandun, Marc, Bruno, Première S1 ; Camille, Mathide, Judith, Margot Seconde 2.

Propos recueillis par Mme Gombert, pédagogique principale du lycée.

Message de Marie-José Chombart de Lauwe

Le début d'une année peut être l'occasion de livrer un message. C'est la raison de cet éditorial et je remercie Dany Tétot et la rédaction de *Mémoire et Vigilance* de me permettre de l'inclure dans votre revue.

Avant tout, j'adresse à chacune et chacun d'entre vous, du fond du cœur, mes vœux très affectueux pour cette année 2006, de bonheur, de santé et de réussite dans votre action au service d'une mémoire que nous avons tous à cœur de faire vivre.

Tout au long de l'année 2005, vous avez engagé avec une énergie et un succès que je me plais à souligner, une série d'actions et d'initiatives aussi intéressantes les unes que les autres pour marquer l'année du soixantième anniversaire de la fin du système concentrationnaire nazi et de la victoire sur le nazisme.

Le succès exceptionnel du Concours national de la Résistance et de la Déportation, et tout ce qui a pu accompagner sa préparation dans les départements, démontre si besoin était, la réalité de votre engagement et des relations que vous avez à cœur d'entretenir avec le monde scolaire et enseignant. Tous les déplacements que j'ai pu faire au cours de cette année m'ont révélé la valeur et l'efficacité de votre travail de terrain et je vous en félicite chaleureusement.

D'autres secteurs de la société sont concernés aussi par notre action, notamment dans les structures d'éducation populaire et les mouvements de jeunesse. Il faut être attentif à leur attente et aller au-devant d'eux, sans exclure les centres de formation aux métiers de la sécurité et de la défense.

Votre Association, fille de la Fondation, fête ses dix ans d'existence et il m'a paru opportun en cette circonstance de vous faire part de quelques réflexions qui me paraissent pouvoir inspirer notre démarche en général pour l'avenir, et plus particulièrement pour 2006.

Vous le savez, l'impression dominante aujourd'hui, est celle d'une mémoire souvent dispersée, voire de mémoires concurrentes. La diversité peut être une richesse, la dispersion est assurément source de gaspillage, la concurrence est contre-productive. Une façon

d'atténuer ce phénomène, pour ce qui concerne la déportation, consiste, là où nous sommes, à servir de "rassembleurs de mémoire". Multiplier les contacts avec le tissu associatif local existant est souvent l'occasion de créer des synergies inattendues, combien précieuses, et de révéler ou de mettre en lumière des objectifs communs, qui resteraient ignorés ou insoupçonnés sans cela. Échanges d'informations, invitations réciproques, présence amicale et attentive, sans préjugé ni a priori, aux réunions des uns ou des autres, contacts par Internet ou par téléphone, tous les moyens de s'informer et de se connaître sont bons. Il peut en résulter tout autant des soutiens inespérés que des opportunités à soutenir. Rien n'est à négliger.

Ma seconde réflexion porte sur le choix d'une ligne directrice susceptible d'inspirer le travail de mémoire au cours d'une année considérée. Chaque année, un thème général est défini pour le Concours national de la Résistance et de la Déportation. Une mobilisation autour de ce thème est un bon moyen de trouver cette ligne spécifique, qui est aussi une façon d'accompagner le travail des enseignants et des élèves. Cet accompagnement peut revêtir plusieurs formes : d'abord celle d'une aide dans la recherche et la fourniture de documentation historique et pédagogique spécifique, que l'enseignant ignore ou n'a pas le temps de rechercher ; celle ensuite d'une mise en relation avec des témoins et d'une aide à leur acheminement vers les établissements scolaires ; celle enfin, et ceci nécessite une préparation préalable rigoureuse, d'interventions directes de non-témoins, sur des points précis, complémentaires de ceux abordés par les professeurs et à leur demande.

En ce qui concerne les témoins, des outils se mettent en place pour perpétuer leurs témoignages en dépit de l'éclaircissement inéluctable de leurs rangs et de l'usure de leur mémoire. Les Fondations sont à cet égard d'un précieux recours, au moyen des enregistrements ou DVD-Rom qu'elles possèdent ou réalisent.

(Suite page 15)

Les Amis à la rencontre des étudiants étrangers

Les Amis parisiens ont répondu à l'invitation du Foyer international d'accueil de Paris (FIAP-Centre Jean-Monnet) désirant présenter l'exposition de la Fondation aux jeunes du monde entier en villégiature dans ses spacieux locaux. Pendant un mois, les survivants ont échangé avec des étudiants suédois, allemands, strasbourgeois et des scolaires parisiens. Le public de ce centre a participé au concert du groupe vocal *Les Octaves*, à une visite commentée des monuments des camps au cimetière du Père-Lachaise, à une représentation théâtrale *J'avais seize ans quand j'ai été arrêté*, à une projection du film *La petite prairie aux bouleaux* en présence de la réalisatrice. Les discours inauguraux de ces manifestations prononcés par M. Chevalier, président du FIAP, et C. Breton au nom de l'AFMD, ont rappelé les itinéraires des résistants tels que Paul Delouvrier, Philippe Viannay, créateurs de ce Centre dès le lendemain de la Seconde Guerre mondiale pour rapprocher la jeunesse européenne.

De retour du stage de formation

Me voici de retour du stage organisé à Kaysersberg par la Fondation pour la Mémoire de la Déportation. Dans un cadre confortable, au milieu des superbes paysages d'Alsace ensoleillés d'automne, nous étions vingt-trois stagiaires autour de Marie-José Chombart de Lauwe, Jean-Luc Bellanger, Jean Villeret et Yves Lescure. Provenant de dix Délégations territoriales, nous avons été rejoints par deux enseignants ainsi que par deux responsables d'institutions de mémoire (Centre de la Mémoire d'Oradour et Centre Résistance Liberté de Thouars), ainsi que par une représentante du ministère. Ce stage, très intense, s'est déroulé autour de conférenciers passionnants et passionnés, qui nous ont captivés et ont suscité de nombreuses questions qui ouvraient sur des échanges fructueux. La visite du camp de Natzwiller-Struthof, animée par Jean Villeret, déporté dans ce camp parmi tant d'autres, a été très appréciée. Ambiance sympathique et nombreux contacts entre délégations et promesse de nous retrouver à Créteil en juin 2006 pour l'Assemblée générale des Amis. Des jeunes reprennent le flambeau dans certaines Délégations et c'est formidable.

Hélène Lebrec

Des mutualistes s'engagent aux côtés de l'AFMD

À l'initiative de l'UMIF (cofondatrice de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation) et de l'URMNIF, trente-cinq jeunes mutualistes se sont rendu au camp de concentration de Natzwiller le 19 novembre 2005, accompagnés, entre autres, de Jean Villeret, survivant du camp, François Amoudruz, membre de la direction nationale de la FNDIRP, Marie-Claire Allorent, présidente de la délégation du Bas-Rhin. Les jeunes mutualistes étaient accompagnés par Gérard Leblanc pour l'UMIF et la MNFCT et Serge Nail qui représentait l'URMNIF et la Mutuelle familiale. Ce voyage s'inscrivait dans le cadre des initiatives mutualistes, commémorant le soixantième anniversaire de la libération des camps, qui furent nombreuses : expositions, débats, projections, en région parisienne et en province. À la demande des participants, cette initiative sera renouvelée en 2006.

► **Dernière heure** : communiqué des présidents des Comités internationaux des camps nazis sur les déclarations du président iranien.

Non au négationnisme

Les présidents des Comités internationaux des camps de concentration nazis d'Auschwitz, Bergen-Belsen, Buchenwald/Dora, Dachau, Flossenbürg, Mauthausen, Natzweiler-Struthof, Neuengamme, Ravensbrück, Sachsenhausen, représentant les survivants et les familles des disparus de toutes origines, de toutes nationalités, de toutes confessions, s'indignent des propos publics du président iranien Mahmoud Ahmadinejad, s'exprimant devant des milliers de personnes.

Celui-ci a déclaré : *"Les Occidentaux ont inventé le mythe du massacre des juifs et le placent au-dessus de Dieu, des religions et des prophètes. Si quelqu'un, dans leurs pays, met en cause Dieu, on ne lui dit rien, mais si on critique le mythe du massacre des juifs, les haut-parleurs sionistes et les gouvernements à la solde du sionisme commencent à vociférer."*

Ces paroles constituent une intolérable provocation à l'égard de toutes les victimes des crimes nazis. C'est la première fois que le président d'un État membre des Nations unies ose proférer publiquement de tels propos négationnistes.

Les présidents des Comités internationaux demandent à tous les responsables politiques mondiaux, en particulier ceux de l'Europe, principale victime de la folie meurtrière des nazis, une condamnation unanime et sans appel de cette déclaration intolérable.

La loi Gayssot dans la tourmente ?

La loi dite Gayssot sera-t-elle victime collatérale d'une polémique étrangère à son objet ? En décembre, sous le titre *Liberté pour l'Histoire*, dix-neuf historiens incontestablement reconnus, alarmés par des poursuites judiciaires engagées contre l'un d'entre eux, auteur d'un livre sur les traites négrières, protestent contre ce qu'ils estiment être des *"interventions politiques de plus en plus fréquentes dans l'appréciation du passé."* *"Dans un état libre, il n'appartient ni au Parlement ni à l'autorité judiciaire de définir la vérité historique"*, plaident-ils, en poursuivant : *"C'est en violation de ces principes que des articles de lois successives notamment les lois du 13 juillet 1990, du 29 janvier 2001, du 21 mai 2001, ont restreint la liberté de l'historien, lui ont dit, sous peine de sanctions, ce qu'il doit rechercher et ce qu'il doit trouver, lui ont prescrit des méthodes et posé des limites"*. Et en guise de conclusion, ils demandent l'abrogation de ces lois, *"indignes d'un régime démocratique"*, ajoutent-ils.

Qu'en est-il de ces lois ? La première, dite loi Gayssot, stipule : *"Il est inséré après l'article 24 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, un article 24 ainsi rédigé : article 24 bis : seront punis de peines prévues par le sixième alinéa de l'article 24 ceux qui auront contesté, par un des moyens énoncés à l'article 23, l'existence de d'un ou plusieurs crimes contre l'humanité tels qu'ils sont définis par l'article 6 du statut du Tribunal militaire international annexé à l'Accord de Londres du 8 août 1945 et qui ont été commis, soit par les membres d'une organisation criminelle dudit statut, soit par une personne reconnue coupable de tels crimes par une juridiction française ou internationale."* Elle ne prétend nullement imposer une quelconque vérité historique mais rappelle l'autorité de la chose jugée lors du procès de Nuremberg. En décembre 2003, nous dressions pour les lecteurs de *Mémoire et Vigilance* un premier bilan de l'application cette loi. Nous rappelions qu'elle représentait une avancée, permettant de poursuivre, non seulement la négation radicale des crimes contre l'humanité (qui n'était auparavant passible de sanctions qu'explicitement accompagnée d'incitations à la haine raciale), mais aussi des formes plus subtiles et sournoises : mises en doute, minimisation, relativisation, banalisation. Une loi qui, partait du constat évident que le négationnisme, n'est pas une "opinion", n'appartient pas plus au champ d'interprétation de l'histoire, mais au substrat idéologique moderne de l'antisémitisme. Une loi qui n'imposait aucune vérité historique aux chercheurs, pas plus qu'aux juges (à l'inverse de ce qui peut être constaté dans d'autres pays : ainsi, c'est un tribunal de Londres qui eut à trancher dans une affaire concernant le négationniste David Irving). Et un bilan que nous estimions positif malgré certaines difficultés d'application, cette loi pouvant avoir, au-delà du nombre de condamnations effectivement prononcées (vingt-neuf sur la décade 1992/2002), un caractère dissuasif, disions-nous. Les autres lois mises ainsi en cause par certains historiens sont : la loi du 29 janvier 2001, qui déclare génocide le massacre des

Arméniens de 1915 (fait sur lequel précisément les historiens semblent s'accorder) ; celle du 23 mai 2001 (dite loi Taubira, du nom de son initiatrice) qui constate que la traite négrière et l'esclavage sont des crimes contre l'humanité (ce qui découle de la définition juridique de ces crimes) et incite les manuels scolaires à y consacrer une place significative ; enfin celle du 23 février 2005, relative à la colonisation française, qui semble être l'élément déclencheur de la polémique, sur laquelle notre association n'a pas vocation à se prononcer.

Quelques jours après ces historiens, trente-deux autres personnalités, dont Serge Klarsfeld, répliquent par un *"Ne mélangeons pas tout"*. Ils reprochent aux premiers d'avoir amalgamé de façon pernicieuse ces diverses lois et les interpellent ainsi : *"Quel historien a donc été empêché par la loi Gayssot de travailler sur la Shoah et d'en parler ?"*, et affirment que les trois premières lois *"ne restreignent en rien la liberté de recherche et d'expression"*. *"Elles ne sanctionnent pas des opinions mais reconnaissent et nomment des délits qui, au même titre que le racisme, la diffamation ou la diffusion de fausses informations, menacent l'ordre public."*

Tout comme Jean-Claude Gayssot, initiateur de la loi, nous nous refusons à amalgamer la voix des premiers historiens pétitionnaires, parfaitement estimables, qui ont d'ailleurs, pour nombre d'entre eux, étudié le nazisme, la déportation et les génocides, avec d'autres voix. Celles du leader qui déclara naguère que les chambres à gaz étaient un *"détail de l'histoire"*, et dont le lieutenant est actuellement sous le coup d'une inculpation pour avoir proclamé : *"L'existence des chambres à gaz, c'est aux historiens d'en discuter."* Celle de Georges Theil, ex-conseiller régional du FN, récidiviste, qui vient d'être condamné à six mois de prison ferme pour avoir affirmé que ces chambres à gaz étaient *"des autoclaves de désinfection"*. Celle de Faurisson, qui dans un communiqué, se félicite de la demande d'abrogation, tout en soulignant perfidement *"l'origine juive"* de *"quelques-uns"* des signataires, et annonce, menaçant, qu'il exposera sous peu les raisons *"de circonstances"* de leur *"volte-face"*. Ces derniers se sont empressés de s'engouffrer dans ce qu'ils estiment être une brèche ouverte pour obtenir l'abrogation de cette loi, qu'ils réclament depuis toujours.

Le président de la République a confié au président de l'Assemblée nationale une mission pluraliste sur le rôle du Parlement face à l'histoire, mission qui devrait entendre toutes les parties au débat. Pour l'heure, l'abrogation de la loi Gayssot - qui serait au plus haut point inopportune - ne semble pas à l'ordre du jour. Reste que les craintes d'instrumentalisation de l'histoire, sans doute fondées, ont conduit certains à amalgamer des lois de nature différentes et qu'un travail de clarification doit être fait.

Danièle Baron

Palmarès national du Concours national de la Résistance et de la Déportation 2005

⇨ Première catégorie : classes de tous les lycées, devoirs individuels

• **Prix** : **Pauline COMTE-BELLOT**, Lycée ITEC-Boisfleury - 118 avenue Eygala - 38700 Corenc ; **Pierre JAKUBOWICZ**, Lycée Edouard Herriot - 6 place Edgar Quinet - 69006 Lyon ; **Pierre-Eugène GRABER**, Lycée Jules Ferry - 77 boulevard de Clichy - 75009 Paris ; **Julie RAMAGE**, Lycée du Sacré-Coeur - Passage de Graville - 91620 La Ville-du-Bois.

• **Mentions** : **Lucie LECARPENTIER**, Lycée d'enseignement général "Le Verrier" - 50002 Saint-Lô ; **Sandie VESVRE**, Lycée Blaise de Vigenère - 51 avenue Pasteur - 03500 Saint-Pourcain-sur-Sioule ; **Garance BRANCA**, Lycée Raymond Loewy - Place Filderstadt - 23300 La Souterraine ; **Charlotte FOLIARD**, Lycée Galilée - Avenue Gustave Flaubert - BP 100 - 44350 Guérande.

⇨ Deuxième catégorie : classes de tous les lycées, travaux collectifs

• **Prix** : **Lycée Jeanne d'Arc** - 10 rue du Collège - BP 221 - 61200 Argentan Cedex : 12 élèves. ; **Lycée professionnel André Malraux** - Rue Massenet - 62407 Béthune : 22 élèves de première PMA/PMS ; **Lycée Charles de Gaulle** - Route de Neuilly - 52903 Chaumont Cedex : **Charlène DOS REIS**, **Pauline GUERCHOUX**, **Julie FRYMYER**.

Lycée Montesquieu - 165, rue Émile Zola - BP 99 - 95224 Herblay Cedex : **Émilie NHO**, **Suzanna KOCH**, **Marion DENESLE**, **Karen VANEY**, **Émilie RIBERO**.

• **Mentions** : **Lycée Charles Nodier** - 6 Grande Rue - BP 28 - 39107 Dole Cedex : 29 élèves de la classe entière de 1^{ère} ES3 ; **Lycée scientifique Édouard Bérard** - Aoste - Val d'Aoste : **Bruno ACCARDI**, **Véronica ANGELINI**, **Gilles BELLEY**, **Marina CERISE**, **Mathieu CHAMPRETAVY**, **David COSTA**, **Lucas DA CANAL**, **Roger DEMORO**, **Valéria DI NARDO**, **Matteo LORENZETTI**, **Valentina MARCONCINI**, **Elena MARINO**, **Emanuele NOCERA**, **Valentina QUINSON**, **STACCHETTI Frederica**, **Nadir VUILLERMOZ**. ; **Lycée Georges Clemenceau** - 31 avenue Georges Clemenceau - BP 96 - 34060 Montpellier Cedex 1 : **Anaïs BONELLO**, **Léa BONELLO**, **Julia MONDON**, **Marion SAGET** ; **Lycée Marguerite Yourcenar** - 2 rue du Miroir - 72007 Le Mans Cedex 1 : **Hélène BIDAULT**, **Anaïs CHABAGNO**, **Céline L'HELGUEN**, **Clémence Le MOAL**.

⇨ Troisième catégorie : classes de troisième, devoirs individuels

• **Prix** : **Claire Cécile HERMET**, Collège Jules Ferry - 2 rue Jules Ferry 73000 Chambéry ; **Mathilde Brigitte LAMBERT**, Collège Sainte-Thérèse - 71 rue de Bretagne 53000 Laval ; **Marie DESLFORGES** - Collège La Petite Lande - Rue Georges Berthomé - 44404 Rezé ; **Thomas TRICOT** - Terres Rouges - Avenue du Général Marguerite - 51200 Epernay

• **Mentions** : **Jade BRION** - Collège Bertrand de Born - Rue Charles Mangold - 24000 Périgueux ; **Renaud Gilles BIGAND**, Collège Jean Rostand - 70 rue Pasteur - 62250 Marquise ; **Marion GERBAL**, Collège Saint-Privat - 5 rue des Écoles - 48000 Mende ; **Camille MESSAGER**, Collège Béthune Sully - 1 rue des Écoles - BP 20 - 18250 Henrichemont.

⇨ Quatrième catégorie : classes de troisième, travaux collectifs

• **Prix** : **Collège Le Ferronay** - Chemin du Ferronay - 50130 Cherbourg Octeville : 37 élèves ; **Collège Jean Monet** - Place de la République - 23120 Benevent l'Abbaye : 32 élèves ; **Collège Pierre Brossolette** (SEGPA - Section d'enseignement professionnel adapté) - Avenue de Général Sarraill - 10600 La Chapelle Saint-Luc : **Nassibe ABDALAH**, **Marine ANCELIN**, **Mina BEHLADI**, **Alexandra CHRETIEN**, **Aurore DUSSAULT**, **Sandra IHIRANT**. ; **Collège Louisa-Paulin** - Rue Jacques-Durand - 81120 Réalmont : **Vincent ESTADIEU**, **Pauline FABRIES**, **Samuel Malfettes**, **Typhaine Malfettes**.

• **Mentions** : **Collège Anatole France** - 130 rue Anatole France - 93700 Drancy : les élèves de la classe de 3^{ème} 5 ; **Collège Frédéric Joliot Curie** - 2 rue Lesage - 94120 Fontenay-Sous-Bois : **Florian CHOQUART**, **Martin DENIZE**, **Jérémy CARLIER**, **Thomas LACAZE** ; **Collège Saint-Exupéry** - Rue Jean-Jaurès - 55840 Thierville-sur-Meuse : **Yann CHAPPE**, **Camille DEBRYCKE**, **Marine HUMBERTCLAUDE**, **Lucie MICHEL**, **Fanny PECHEUR**, **Jessica PERGENT**, **Anne-Sophie SCHNEIDER**, **Aurore TRAILIN**, **Mylène TWAROG**, **Céline WACHET** ; **Collège Maurice Chastang** - 10/12 rue de la Terrière - 17240 Saint-Genis-de-Saintonge : **Élodie BIDEAU**, **Jérémy BLIN**, **Thomas LIVORIN**, **Adeline PORTIER**, **Élodie SYMPHOR**.

Il y a soixante ans, le procès de Nuremberg

A Nuremberg, pour la première fois dans l'histoire de l'Humanité, furent jugés des criminels qui avaient, au-delà de toute imagination, broyé dix millions d'êtres humains dans l'univers concentrationnaire, exterminé systématiquement et froidement des peuples désignés comme inférieurs par la vulgate nazie. Ce procès avait été voulu par les Nations unies alors que la guerre n'était pas encore terminée : une guerre qui fit vingt-six millions de victimes civiles à travers notre continent. Des nations (France, Grande-Bretagne, URSS, soutenues par dix-neuf autres) qui avaient, malgré les tentations, choisi le recours au droit contre le recours aux exécutions sommaires. Le procès du Nuremberg fut donc soumis aux règles tutélaires des



droits de la défense. Il eut à juger de crimes inédits dans leur nature et leur étendue : crimes contre la paix ; crimes de guerre (qui, au fil de la jurisprudence ultérieure, seraient déclarés prescriptibles) ; crimes contre l'Humanité (désormais et après des décennies de combat, sont reconnus comme imprescriptibles) parmi lesquels le génocide commis à l'encontre des juifs, des Tziganes et, dans une moindre mesure, des Slaves.

Edgar Faure, procureur général adjoint au tribunal, membre de l'accusation française, indiquait quarante ans après le procès de Nuremberg, que le procès avait eu un double esprit : un **esprit rétrospectif** (une énorme documentation accumulée : 195 000 dépositions, 271 auditions, dix mois de débats contradictoires) et un **esprit prospectif** (sanctionner pour prévenir), qui fut un point d'appui pour l'évolution des conventions et traités ultérieurs (Déclaration universelle des Droits de l'homme, convention de prévention des génocides, etc.) ⁽¹⁾. Au fil des années, ceux-ci fondent désormais le socle de notre droit international, héritage direct du procès de Nuremberg dont la dernière avancée est la création de la Cour pénale internationale désormais ratifiée par cent nations.

Comme le montre la chronologie (voir encart), si le procès de

Nuremberg s'était ouvert dès le 26 juin 1945, l'accusation française n'intervint pour la première fois que le 17 janvier 1946. En effet, les alliés s'étaient, en quelque sorte, partagé les rôles. Les accusations américaine et britannique se concentraient sur le "complot contre la paix" et les organisations criminelles nazies, l'accusation française se chargeant plus précisément des crimes de guerre et contre l'Humanité perpétrés à l'ouest de l'Europe, l'accusation soviétique faisant de même pour ces crimes commis à l'est de l'Europe. Ces derniers crimes contre l'Humanité, nouvelle catégorie juridique, sont ainsi définis par les statuts du tribunal : **"L'assassinat, l'extermination, la réduction en esclavage, de déportation, et tout autre acte inhumain commis contre une population civile, avant ou pendant la guerre, ou bien les persécutions pour des motifs politiques, raciaux ou religieux."**

Il nous a semblé intéressant de relire quelques extraits des propos prononcés par des membres de l'accusation française, propos qui figurent dans les vingt et un tomes des comptes rendus complets des débats, dont chacun comporte plusieurs centaines de pages. Ces lignes mettent en lumière la compréhension globale du caractère intrinsèquement criminel du nazisme, et la nécessité ressentie, dès ce procès, de faire évoluer le droit international vers plus de protection de la personne humaine à la fois dans son individualité et comme membre de l'espèce humaine.

(1) Consulter l'excellent dossier pédagogique des Fondations pour le concours national de la Résistance et de la Déportation pour l'année 2004, qui détaille chacune de ces avancées.

➤ **Edgar Faure, procureur général adjoint français**, audience du 5 février 1946. (Tome VII) : **sur la nature criminelle intrinsèque du nazisme.**

«Nous avons dit que la germanisation ne consistait pas dans le fait particulier de l'imposition de la nationalité allemande ou du droit allemand, mais dans l'imposition générale des normes établies par le régime nazi et d'une façon générale de sa conception du monde. Sous cet aspect, la germanisation comporte l'action criminelle à la fois comme un moyen et une fin. Comme un moyen, parce que le plus souvent très efficace et nous savons que le nazisme professe l'indifférence à l'égard de l'immoralité des moyens. Comme une fin, d'autre part, parce que l'organisation finale de la société nazie postule l'élimination des éléments hostiles, ou jugés indésirables... Dans ces conditions, les actions criminelles n'apparaissent donc pas comme des hasards ou de regrettables fatalités de la guerre ou de l'occupation. On ne doit pas les imputer à des actions désordonnées ou subalternes, dues à l'excès de zèle ou à l'indiscipline... L'élimination des adversaires étant recommandée par la doctrine, elle sera en fait réalisée par le fonctionnement normal et régulier de l'appareil administratif. Si le nazisme a une philosophie de l'action criminelle, il a aussi, à proprement parler, une bureaucratie de l'action criminelle. La volonté qui inspire cette action se transmet de l'un à l'autre des centres principaux et secondaires de l'organisme étatique. Chacun des forfaits ou chacune des séries de forfaits dont on vous a parlé et dont il vous sera encore parlé, suppose toute une suite de transmissions : les ordres, qui vont des supérieurs aux inférieurs, les demandes d'ordre ou les comptes rendus, qui vont des inférieurs aux supérieurs et enfin les liaisons qui sont assurées entre échelons correspondants de différents services. Cette organisation administrative de l'action criminelle nous paraît une donnée très importante quant à la preuve des imputations qui sont formulées par l'acte d'accusation contre les dirigeants supérieurs et contre les organisations collectives... Je crois qu'il y a dans l'horreur des innombrables crimes nazis tant de monotonie et en même temps tant de variété que l'esprit parvient difficilement à en concevoir toute l'étendue et tout le relief... Mais chacun de ces crimes porte en lui toute la densité de cette horreur et recèle la valeur infernale de la doctrine qui les a commandés. S'il est exact que la vie ait le moindre sens, s'il y a autour de nous autre chose que seulement "le bruit et la fureur", une telle doctrine doit être condamnée, avec les hommes qui l'ont incarnée et en ont dirigé les entreprises.»

➤ **François de Menthon, procureur général français** ; audience du 17 janvier 1946 (Tome V des débats) : **bâtit une morale commune sur le respect de la dignité et de la permanence de la personne humaine.**

«Nous croyons qu'il n'y a pas de paix durable et de progrès certain pour l'Humanité aujourd'hui encore déshéritée, souffrante et angoissée, que dans la coopération de tous les peuples et par l'établissement progressif d'une véritable société internationale.

Les procédés techniques et les aménagements diplomatiques n'y suffiront pas. Il n'y a pas de nation équilibrée et durable sans un consentement commun aux règles de la vie en société, sans un comportement analogue devant les exigences de la conscience, sans une adhésion de tous les citoyens à des concepts identiques du bien et du mal, il n'y a pas de droit interne qui ne se fonde, pour qualifier et sanctionner les infractions pénales, sur des critères d'ordre moral acceptés par tous, en un mot sans une morale commune. Il ne peut y avoir demain de société des nations sans une morale internationale, sans une certaine communauté de civilisation spirituelle, sans une hiérarchie identique de civilisation ; le droit international sera appelé à reconnaître et à garantir la sanction des manquements les plus graves aux règles morales universellement admises. Cette morale et ce droit pénal international indispensables pour établir enfin la coopération pacifique et le progrès sur des bases durables, nous ne pouvons plus les concevoir aujourd'hui ... que construits sur le respect de la personne humaine, quelle qu'elle soit, ainsi que la limitation des souverainetés étatiques.

Lorsque vous aurez déclaré que le crime est toujours crime, qu'il soit commis par une collectivité nationale à l'égard d'autres peuples ou par un individu à l'égard d'un autre, vous aurez affirmé par là même qu'il n'est qu'une morale qui s'applique dans les relations internationales aussi bien que dans les rapports individuels et que sur cette morale sont édifiées des prescriptions de droit reconnues par la communauté internationale, alors vous aurez vraiment commencé par là même à instituer une justice internationale.

Les dirigeants nazis ont commis un crime capital contre la conscience que l'homme se forme aujourd'hui de sa condition en tant que tel ⁽²⁾... Cette conception se définit en deux notions complémentaires : la dignité de la personne humaine considérée dans chaque individu isolément d'une part, et d'autre part la permanence de la personne humaine considérée dans l'ensemble de l'Humanité. Toute organisation juridique de la personne humaine procède de cette double considération essentielle de la personne, dans chacun et dans tous, l'individuelle et l'universelle.»

➤ **Auguste Champetier de Ribes, procureur général français** ; audience du 30 août 46 (Tome 22) : **condamner les crimes nazis pour répondre à l'espérance des hommes**

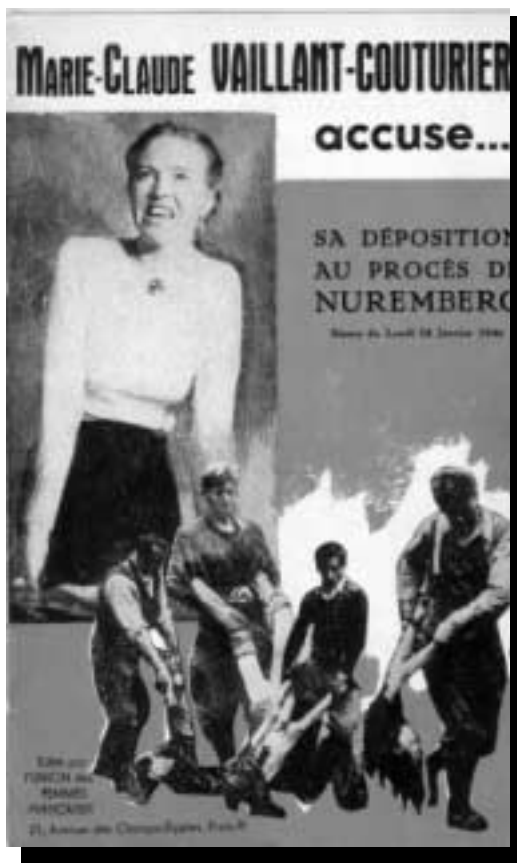
- Évoquant le nazisme - «(cette conception animale de la vie humaine), dans l'ordre de la politique intérieure, commandera l'épuration du peuple allemand des éléments qui la contaminent et l'amélioration de la race des aryens blonds. Et donc les juifs seront chassés ou exterminés. Les anormaux, les malades, les faibles, seront supprimés ou du moins stérilisés... Cette conception de la vie, Hitler l'applique aux relations internationales. "Une race plus forte", écrit-il dans *Mein Kampf*, "chassera la race des faibles, car la ruée finale vers la vie brisera les entraves ridicules d'une prétendue humanité individualiste pour faire place à l'humanité selon la nature, qui anéantit les faibles pour donner leur place aux forts."

(2) Souligné par nos soins.

Et nous savons quels crimes ont au nom de cette religion nouvelle, combien de morts a coûté la mise en pratique de cette prétendue doctrine de la vie : les camps de concentration, les chambres à gaz et les fours crématoires, les inoculations de virus, les stérilisations, la vivisection pratiquée sur les prisonniers et les déportés, l'asservissement des peuples que l'on croit assimilables et, par dessus tout, l'extermination méthodique de ceux que l'on prétend inférieurs et, pour tout dire, les "génocides" (3), tout cela est le fruit monstrueux de l'idéologie hitlérienne... En déclarant criminelles les organisations collectives de manière à permettre aux autorités compétentes de frapper les coupables, mais seulement les coupables, en rappelant solennellement au monde qu'une loi morale pré-existe à l'arbitraire des hommes et des gouvernements, qu'elle s'impose aux hommes publics et aux hommes privés, aux nations comme aux individus, votre

sentence contribuera puissamment à la grande œuvre de pacification universelle qu'entreprennent, dans l'organisation des Nations unies comme à la Conférence de la paix à New York comme à Paris, les représentants des peuples libres "dans l'espérance des hommes simples au cœur droit". »

Nuremberg, "moment du droit et non-droit d'un moment", selon l'expression de l'avocat Me Varaut, a permis de considérables avancées, dans l'immédiat après-guerre tout d'abord, puis dans la période ouverte par la fin de la longue parenthèse de la guerre froide ensuite. Désormais, l'apartheid, les tortures, les mas-



sacres, les viols planifiés et collectifs, les génocides du Rwanda, de Bosnie et d'ailleurs peuvent être sanctionnés. Parce qu'il y eut Nuremberg, les meurtriers peuvent, à tout moment, être amenés à répondre de leurs actes devant la communauté internationale. Nuremberg demeure, soixante ans après, une leçon d'histoire, d'éthique et de responsabilité où puiser de nouvelles réflexions. Ainsi Me Delmas-Marty, évoquant le crime contre l'Humanité sous le concept de "lèse-Humanité", souligne qu'il met en cause **la contestation de la singularité d'un être unique et son égale appartenance à la communauté des hommes** (4). Cette juriste vise aussi la fabrication d'êtres humains identiques (clonage) et la création, par sélection, d'éventuels "surhommes", pratiques inconcevables scientifiquement hier, mais désormais dans le champ du possible.

Comme toute construction humaine, la justice et le droit, *a fortiori* s'ils ambitionnent une dimension planétaire, sont des édifices fragiles et qu'il convient d'adapter sans cesse en raison des progrès scientifiques, médicaux. Assurer la postérité de Nuremberg, c'est préserver ce que la culture humaine contient de liberté, de responsabilité, donc de possibilité d'agir sur le cours du monde et de l'histoire. Un défi qui n'est certes pas aisé, mais qui concerne tous les citoyens soucieux de l'avenir.

(3) C'est à notre connaissance la seule fois où ce terme de génocide, certes très récent, apparaît dans le procès.

(4) Souligné par nos soins.

Le droit international avant Nuremberg, le procès, l'héritage : chronologie

- 1864 : **Première Convention de Genève** relative aux blessés et prisonniers de guerre sur les champs de bataille terrestre et maritime.
- 1899 (24 août) : **Premières Conventions de La Haye sur "les lois et coutumes de la guerre"**, peu opérantes car elles ne prévoient pas de mécanismes de sanctions.
- 1907 : nouvelles conventions de La Haye en prolongement des précédentes.
- 1914-1918 : Première Guerre mondiale ; les massacres massifs des armées ottomanes à l'encontre des Arméniens font l'objet d'avertissements de la part des gouvernements de la Grande-Bretagne, de la France, de la Russie, en vain.
- 1920 (10 août) : le **traité de Sèvres** préconise l'extradition et le jugement des Turcs auteurs des massacres contre les Arméniens. Cependant, le procès de Leipzig (23 mai 1920/décembre 1922) n'aboutit qu'à des acquittements ou à des peines légères et en 1923, le **traité de Lausanne**, se substituant au traité de Sèvres, amnistie les crimes commis au cours de la Première Guerre mondiale.
- 1928 : le Pacte de Paris (Pacte Briand-Kellog) déclare renoncer à la guerre pour le règlement des différends.

◆ Jusqu'au 8 mai 1945

- 25 octobre 1941 : au lendemain des exécutions des otages de Chateaubriand, Winston Churchill déclare : *"Les pelotons d'exécution sont à l'œuvre dans une douzaine de pays ... le châtimement de ces crimes doit devenir un des principaux buts de la guerre."*
- 13 janvier 1942 : **Déclaration de Saint-James Palace** (Londres). Neuf représentants des gouvernements légaux ou légitimes réfugiés à Londres déclarent que *"parmi les buts de guerre, ils veilleront à ce que : a) les coupables et les responsables, à quelque nationalité qu'ils appartiennent, soient recherchés, livrés à la justice et châtiés ; b) les sentences exécutées"*.
- 7 octobre 1942 : **création d'une commission des Nations unies (seize nations) pour les crimes de guerre**, chargée de recenser les crimes commis par les puissances de l'Axe (René Cassin et André Gros y siègent pour la France).
- 17 décembre 1942 : **Déclaration interalliée de Londres**. Prononcée par Antony Eden, à la Chambre des Communes : elle accuse notamment l'administration allemande de se préparer *"à mettre à exécution le dessein plusieurs fois exprimé par Hitler d'exterminer le peuple juif"*.
- 30 octobre 1943 : **Déclaration de Moscou**, signée par Churchill, Roosevelt, Staline, au nom des trente-trois nations.
- 1944 : l'universitaire polonais **Raphaël Lemkin** publie *Axis Rule in occupied Europe* où il crée le néologisme de **"génocide"**.
- 2 mai 1945 : le juge Jackson est nommé procureur général des États-Unis pour le procès des criminels de guerre et il est chargé des travaux préparatoires à ce procès.

◆ Du 8 mai 1945 au verdict de Nuremberg

- 26 juin 1945 – 2 août 1945 : **la conférence de Londres**, à partir des propositions du Juge Jackson, prépare les règles de procédures pour le procès (les négociateurs américains, britanniques, français et russes doivent surmonter les différences de culture juridique, les Américains insistant sur la notion de conspiracy - complot contre la paix - et de procès équitable, Français et Soviétiques sur les crimes commis dans la conduite de la guerre en pays occupés). Le 31 juillet, émerge la notion de **"crime contre l'Humanité"**.
- 8 août 1945 : Accord de Londres (France, États-Unis, Grande-Bretagne, URSS) créant un tribunal militaire international doté de statuts. Dix-neuf pays membres des Nations unies adhèrent.

18 octobre 1945 : Audience d'ouverture du procès de Nuremberg

- 20 novembre 1945 : lecture de l'acte d'accusation
- 21 novembre 1945 : début de l'exposé des charges au nom des États-Unis, par Robert Jackson (complot et agressions).
- 4 décembre 1945 : début de l'exposé des charges au nom de la Grande-Bretagne, par Hartley Shawcross (la guerre à l'Ouest, dans les Balkans et sur mer).
- 17 janvier 1946 : début de l'exposé des charges au nom de la France, par François-Henri de Menthon (*Les crimes à l'Ouest, les pillages et les persécutions antisémites*).
- 8 février 1946 : exposé des charges au nom de l'URSS, par Rudenko (les crimes à l'Est).
- 23 février 1946 : début des exposés des avocats de la défense
- 4 juillet 1946 : début des plaidoiries de la défense
- 26 juillet 1946 : début des réquisitoires (**c'est au cours du réquisitoire du procureur français Auguste Champetier de Ribes que le mot de génocide est prononcé : voir extrait**).
- 1^{er}-29 septembre 1946 : délibérations du tribunal.
- 1^{er} octobre : **lecture du verdict et des sentences du procès de Nuremberg**.

◆ Le prolongement de Nuremberg

- 9 décembre 1948 : **Convention de l'ONU pour la prévention et la répression du crime de génocide**.
- 14 août 1949 : nouvelles conventions de Genève sur le droit humanitaire et les droits des civils non combattants.
- 11 avril-15 décembre 1961 : **procès d'Eichmann à Jérusalem**.
- 26 décembre 1964 : **la loi française déclare les crimes contre l'Humanité imprescriptibles**.
- 10 décembre 1984 : **Convention des Nations unies contre la torture** et autres peines ou traitements inhumains ou dégradants.
- 4 juillet 1987 : **Klaus Barbie** est condamné à la réclusion criminelle à perpétuité pour crimes contre l'Humanité par la cour d'assises de Lyon.
- 25 mai 1993 : **création du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie** (Résolution 827 du Conseil de sécurité de l'ONU).
- 8 novembre 1994 : **création du Tribunal pénal international pour le Rwanda** (Résolution 955 du Conseil de sécurité de l'ONU).
- 20 avril 1994 : **Paul Touvier** est le premier Français à être condamné pour crimes contre l'Humanité à la détention à perpétuité.
- 17 juillet 1998 : **Convention portant statut de la création d'une Cour pénale internationale permanente**, signée lors de la conférence des Nations unies à Rome.
- 2 septembre 1998 : première condamnation pour génocide depuis 1946 (massacre de deux mille Tutsis au Rwanda).
- Mai 1998 : **Maurice Papon** est condamné par la cour d'assises de Bordeaux pour complicité de crimes contre l'Humanité.
- 12 février 2002 : ouverture à La Haye du procès de Slobodan Milosevic, inculpé de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité (procès toujours en cours).
- 11 mars 2003 : **session inaugurale de la Cour pénale internationale**, dont les statuts sont désormais ratifiés par cent pays, sous la présidence du juge canadien Philippe Kirsch.
- 2006 : la CPI s'apprête à lancer des mandats d'arrêt contre les criminels présumés au **Congo-Kinshasa** et devrait juger les crimes commis au **Darfour**, en **Ouganda**.

Échos de nos délégations territoriales

■ BOUCHES-DU-RHÔNE

L'année du soixantième anniversaire a été très active... les commémorations ont été célébrées avec plus de faste, notamment celle de la "Journée du souvenir de la Déportation", le 24 avril. L'exposition de la Fondation a été présentée à Arles, Ceyreste, la Ciotat, la Bouilladisse et la Destrousse, à l'IUFM de Marseille où les futurs professeurs des écoles ont écouté avec émotion le témoignage de Mme Eva Tichauer, rescapée du camp d'Auschwitz. Un geste symbolique : deux rosiers "Résurrection" ont été plantés à l'entrée du mémorial des camps de la mort. Nous avons également participé au colloque organisé par l'association "Mer et Colline" sur "Les femmes de l'ombre", en présence de Claudine Fourel, qui a été à l'origine de la création de la DT, et Jacquie Faïta, résistante bien connue. Au Forum d'Ensues, le 4 septembre, une partie de l'Exposition de la Fondation était installée au stand 37. De plus, le chemin du Canet à Saint-Joseph porte dorénavant le nom de Danielle Casanova. Maintenant, il faut se mettre au travail pour 2006...

■ CÔTES-D'ARMOR

L'année 2005 a été très fertile pour cette DT. Outre le travail d'enregistrement de témoignages mené par le président, Pierre Klein, des expositions ont jalonné le département et notre présence a été effective dans différents forums et salons. Diverses activités ont eu lieu à La Motte, Paimpol, Lannion, Rostrenen, Saint-Brieuc... notamment l'Exposition de la FMD, la projection du film *Nuit et Brouillard*, la pose d'une plaque de rue au nom de René Le Magorec, déporté à Mauthausen ; la tenue d'un stand à la Foire-Exposition de Saint-Brieuc, un spectacle du groupe Testeniou, etc. Pour la prochaine année, la DT s'est fixée une tâche très importante : la tenue d'un séminaire de formation à la mémoire de la déportation lors de deux week-ends à Dinan, durant lesquels seront traités d'importants dossiers : "La montée du nazisme", "Le système concentrationnaire : naissance, organisation, évolution", "Le négationnisme : origine, but et méthode. Crimes contre l'humanité et génocide", "La déportation japonaise et la Kempétai", divers témoignages... Madame Christine Laisne Fest, présidente de la Commission transmission

de la Mémoire, 11 rue Leven à Dinan, est à votre disposition pour tous renseignements ainsi que pour la participation effective à ces séminaires.

■ FINISTÈRE

En août et septembre une exposition a eu lieu aux CCAS de Trégune et de Moustierlin-en-Fouesnant et les villes de Concarneau et de Quimperlé ont donné leur accord afin qu'elle soit présentée dans leur commune ; le conseil général est prêt à nous aider sur une action plus élaborée qu'il nous reste à définir. La MPT de Penmar'ch a accueilli, durant tout le mois de novembre, l'exposition sur la Déportation telle que l'ont décrite les survivants. Photos et dessins accompagnaient des écrits ou des déclarations de déportés, exposition parcourant les années 1920 à 1945, et qui s'adresse tant aux adultes qu'aux lycéens. Jean Olivier, animateur du Concours départemental de la Résistance et de la Déportation dans les lycées, avoue être très sensible à ce travail de mémoire : "*Les élèves sont intéressés, il suffit de leur parler avec nos tripes et notre cœur, la jeunesse d'aujourd'hui est encore sensible...*"

■ HAUTE-VIENNE

Notre DT nous adresse la copie de l'arrêt de la chambre criminelle de la Cour de cassation suite au pourvoi de Vincent Reynouard, lequel avait mis en vente un vidéogramme intitulé *La tragédie d'Oradour-sur-Glane – cinquante ans de mensonges officiels*, tendant à démontrer que le 10 juin 1944, les femmes et les enfants rassemblés dans l'église d'Oradour n'ont pas été brûlés par les Waffen SS, mais tués par l'explosion d'un dépôt de munitions que les résistants avaient constitué dans les combles de l'église. "*Par arrêt en date du 12 avril 2005, la chambre criminelle de la Cour de cassation casse et annule sans renvoi le pourvoi formé par Monsieur Reynouard Vincent contre un arrêt de la cour d'appel de Limoges, chambre correctionnelle en date du 9 juin 2004. déclare irrecevable la demande présentée par la LICRA, les Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation et Marcel Darthout, au titre de l'article 618-1 du Code de procédure pénale 3.*" L'indignation est d'autant plus grande que cette

décision de justice est intervenue au moment où se célébrait le 8 mai 1945, jour de la capitulation sans condition de l'Allemagne nazie, et où se prépare la commémoration du procès de Nuremberg qui a condamné sans appel les crimes de guerre et contre l'Humanité.

■ ESSONNE

Cette DT (cinquante adhérents "physiques" et dix personnes morales) a tenu son assemblée annuelle au Centre Jean-Moulin de Fleury-Mérogis, dans un local mis à disposition par le directeur. Le bilan des témoignages dans les établissements scolaires est tout à fait parlant : près de 1 900 élèves ont été touchés en cette année 2005, particulièrement riche en commémorations. Un travail qui doit beaucoup aux témoins, dont hélas deux ont disparu cette année (René Colin, Roger Detournay) et leurs accompagnateurs. La DT, par ailleurs impliquée à tous les niveaux dans le Concours national de la Résistance et de la Déportation (choix du sujet départemental, corrections, délibérations, livres offerts), a conduit trente-cinq participants au concours au camp du Struthof grâce à une subvention obtenue auprès du conseil général. D'autre part, vingt-cinq adhérents ont pu se rendre en car à la représentation exceptionnelle de la pièce *De l'Enfer à la Lune* au théâtre Gymnase Marie Bell à Paris. Le président de cette DT, Gérard Longuet, conduit, après le retrait de Charlotte Naudel, les travaux du jury départemental du concours.

■ HAUTE-SAVOIE

Du 18 novembre au 17 décembre, toujours dans le cadre du soixantième anniversaire de la libération des camps et de la victoire sur le nazisme, est organisée à Amphion-Publier l'exposition : *Lieux de mémoire* de l'univers concentrationnaire nazi *Hier et Aujourd'hui* et, présenté par l'AFMD 74, *Ils se sont sacrifiés pour notre liberté* sur le camp de Neuengamme, en complément du film de Jean L'Hôte, *L'Homme qui a sauvé Londres* (Michel Hollard). Dans ce cadre, diverses activités : films, livres,

témoignages, ainsi qu'un concert *Chansons de liberté et de révolte* par les chœurs de France et le grand chœur du Rhône.

■ SEINE-SAINT-DENIS

Mémoire 93, le premier bulletin d'information de la délégation des Amis, vient de voir le jour. On ne peut que se réjouir d'une telle initiative qui aidera sans nul doute, à faire connaître les initiatives de la délégation. Une rencontre sur le thème 2005 du Concours national de la Résistance et de la Déportation a notamment été organisée ainsi qu'une participation aux différentes commémorations et assemblées de l'AFMD nationale. S'est déroulé à la mairie de Montreuil un colloque, *Bilans et perspectives après un semestre de commémorations du soixantième anniversaire de la libération des camps nazis*, avec le soutien de la municipalité, du conseil général de Seine-Saint-Denis et le parrainage moral de la FNDIRP du département, ainsi que d'anciens déportés. Il nous a semblé que si nous voulions porter plus haut et plus fort l'écho des mémoires de la déportation, il fallait aller plus loin que le "devoir de mémoire" et le lier, comme il l'est indissolublement, au "travail de mémoire". Les intervenants, dans la diversité de leurs approches, ont su embrasser les différents aspects de la transmission de la mémoire qui sont au cœur de notre inépuisable travail : Philippe Hivert, *Les causes de la montée du nazisme* ; Claudine Cardon-Hamet, *Le système concentrationnaire nazi* ; Yann Jurovics, *Les génocides dans l'histoire* ; Dominique Vidal, *Commémorer, et après ?* ; Régine Waintrater, *Porter la mémoire : entre nécessité et devoir. Comment faire avec le traumatisme ? Enfants de survivants et mémoire partagée* ; Jean-Pierre Brard, député-maire de Montreuil ; Hervé Bramy, président du conseil général de Seine-Saint-Denis... Enfin, des réservations ont été prises pour la soirée exceptionnelle de la pièce *De l'Enfer à la Lune*, du 12 décembre au théâtre gymnase Marie Bell.

S. Charpentier et A. Lassague

Le Limousin Georges Guingouin, "premier maquisard de France", adhérent de la délégation des Amis de l'Aube où il s'était retiré, n'est plus. Dès le mois de juillet 1940, cet instituteur communiste organisa en pionnier des groupes clandestins dans sa région où il dirigea à partir d'avril 1941 son propre maquis. Le "fou qui vit dans les bois", ainsi que l'avait surnommé amicalement son compagnon Gabriel Roucaute, libéra notamment en 1944 le camp d'internement de Saint-Paul-d'Eyjeaux et, à la tête des 20 000 combattants de Haute-Vienne, obtint la capitulation du général Gleiniger, ce qui lui valut d'appartenir au cercle des Compagnons de la Libération. En 2002 encore, à l'occasion d'une cérémonie au Mont Gargan, cet homme d'engagements – il les paya au prix fort – déplorait que les principes de la Déclaration universelle des Droits de l'homme ne soient pas appliqués et ajoutait citant Victor Hugo : "Ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent."

➔ **Croatie** : le président de ce pays, candidat à l'élargissement européen, a réclamé une révision des manuels scolaires afin d'enseigner aux jeunes générations la nature du régime des oustachis, allié des nazis allemands, responsable d'assassinats de juifs, de tziganes et de nombreux résistants serbes... Demande a été formulée après que quelques jeunes Croates eurent affiché des symboles de ce régime lors d'une manifestation de soutien à l'un des inculpés du Tribunal pénal pour l'ex-Yougoslavie, Ante Gotovina.

➔ **Espagne** : Aribert Heim, surnommé "le Docteur la Mort", a été localisé en Espagne, longtemps terre d'accueil pour les fugitifs nazis (franquisme et ses séquelles obligent). La traque du tortionnaire de Mauthausen, Sachsenhausen et Buchenwald durait depuis quarante-trois ans. Cet Autrichien nonagénaire, l'un des derniers criminels nazis à être recherchés, injecta à des déportés plusieurs types de poisons pour observer leur agonie. Arrêté en 1945 par les troupes américaines, puis relâché, il fut un temps établi au nord de Francfort avant de fuir en 1962 ; donné pour mort, repéré en Égypte puis en Argentine, au Brésil et en Uruguay en 1979, année où un mandat d'arrêt international fut délivré à son encontre. C'est à la faveur d'un mouvement bancaire et d'une demande d'exemption fiscale faite en son nom (deux millions de dollars sommeillent encore à son profit sur un compte domicilié à Berlin), qu'il est enfin repéré. La Costa-Brava et Marbella auraient été ses derniers refuges. Où est-il ?

➔ **Estonie** : l'Estonie aux prises avec son passé nazi. Un tribunal de cet État balte vient de marquer (définitivement ?) l'épilogue d'un scandale. Un monument dédié aux "combattants de la liberté" représentant un soldat en uniforme SS avait été érigé en septembre 2004, à Lihula, avant d'être confisqué et remis dans une cave quelques jours après sa mise en place au nom de l'image du pays. Le monument est désormais déclaré hors-la-loi. Rappelons toutefois qu'en mai 2005, le président estonien, tout comme son homologue lituanien (dont le pays voit chaque année des vétérans nazis défiler), avaient refusé de se rendre aux commémorations de la capitulation nazie à Moscou de mai 2005.

➔ **Europe** : l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes estime que l'Union européenne peut mieux faire et que de nombreuses discriminations en matière d'accès à l'emploi, de logement, d'éducation, persistent. Parmi les minorités victimes de celles-ci, les huit millions de Roms sont les plus vulnérables, estime-t-elle, ainsi que les musulmans, les groupes d'immigrés du continent africain et du Moyen-Orient. En raison de la diversité des législations diverses et des recueils de données, les comparaisons sont

difficiles d'un pays à l'autre. Ainsi, la Hongrie n'avoue que vingt-cinq incidents à caractère raciste quand la Grande-Bretagne en relève 53 000. Ce qui plaide bien évidemment pour plus d'harmonisation dans ce domaine.

➔ **France** : le *Littré*, vénérable institution désormais aux mains de l'éditeur Garnier (groupe Maxi Livres), proposait une édition 2005 abrégée à l'attention du grand public. L'on pouvait y lire de bien curieuses définitions : "*Juif* : ... être riche comme un juif ... celui qui prête à usure ou qui vend exorbitamment cher" ; "*Arabe* : ... fig : usurier, homme avide". Le MRAP s'en est offusqué très rapidement. Le traitement informatique serait fautif, d'où un mélange des caractères empruntés au *Littré* du XIX^e siècle et de caractères soulignant les ajouts contemporains. Il n'empêche : s'adresser au grand public implique quelque rigueur et des moyens humains ; l'informatique ne remplace pas le regard critique du lexicologue et du correcteur.

➔ **Russie** : deux cent quatre-vingt passages à tabac, quarante-cinq meurtres racistes ou religieux. C'est le triste bilan de ce pays en 2005. Ces exactions figurent pudiquement sous la rubrique "hooliganisme" des registres policiers. Agressés, certains étudiants étrangers - Ouzbeks, Kirghizes, Caucasiens - s'en plaignent auprès des forces de l'ordre... qui s'empressent de vérifier s'ils sont en règle. Le 4 novembre, trois mille jeunes d'extrême droite ont investi la toute nouvelle fête de l'Unité de la nation pour y clamer "*Les Russes en avant, les occupants dehors*". En Russie, cohabitent plusieurs dizaines de nationalités diverses sous le vocable citoyen de "Rossiane", les éléments russes au sens des nationalistes étant pour leur part qualifiés de "Rousskie". Ce même jour, les étudiants antifascistes désireux de manifester leur opposition à ces mots d'ordre xénophobes ont été... arrêtés par les policiers veillant sur le bon ordre de la fête.

➔ **Slovaquie** : inculpé pour trois massacres commis dans ce pays contre près de cent cinquante civils à la fin de la Seconde Guerre mondiale, alors qu'il était à la tête d'une section slovaque d'une unité nazie dont le nom de code était Edelweiss, Ladislav Niznansky vient de comparaître devant le tribunal de Munich. Il avait déjà été jugé par contumace sur les lieux de ses crimes par un tribunal tchécoslovaque en 1962 et condamné à la peine capitale. Entre-temps, il avait travaillé en toute tranquillité dans une radio (Radio Free Europe) et, citoyen allemand depuis 1996, il coulait une retraite paisible lorsqu'il fut interpellé en janvier 2004 mais remis en liberté. Le ministère public réclamait la peine d'emprisonnement maximum ; mais le verdict, qui n'a pas été argumenté, l'a acquitté.

➔ **Déportation et génocide dans l'Europe 1935-1945,**

Catalogue de l'exposition à La Coupole (Centre d'histoire et de mémoires du Nord-Pas-de-Calais), sous la direction de Y. Le Maner, éditions 2005, 19 euros.

Cet ouvrage par son souci de précision, la pertinence de l'analyse du système concentrationnaire et la qualité des documents iconographiques officiels, est un outil pédagogique indispensable. On soulignera l'originalité de l'avant-propos concernant la définition et la typologie des camps au XX^e siècle ainsi qu'une bibliographie sélective en fin de catalogue.

C. Clément

➔ **Et la vie sera amour,** destin et lettres du père Dimitri

Klepinine, de H. Arjakovsky-Klepinine - Éditions Cerf/Le sel de la terre, 2005, 215 p., 20 euros.

Pour avoir sauvé des juifs, le père Dimitri, arrêté à Paris par la Gestapo, passe neuf mois au camp de Royallieu-Compiègne, et est déporté à Dora. Il y meurt en février 1944. Sa fille, Hélène, dresse le portrait d'un père qu'elle a peu connu d'une manière très attachante et rigoureuse dans l'information. Complété par des lettres écrites à son épouse Tamara, dont les dernières proviennent de Compiègne, ce livre retrace également une tranche d'histoire de l'émigration russe. Le père Dimitri a été canonisé en 2004 par le Patriarcat œcuménique de Constantinople.

C. Breton

➔ **La déportation en héritage,** D. Déon-Bessière -

Éditions Anovi, coll. Tempéraments, 105 p., 9 euros

Ce livre, écrit par la secrétaire générale de l'Amicale des déportés-tatoués du 27 avril 1944, met en évidence le drame vécu depuis 1945 par les familles de déportés, en silence et sans l'assistance des psychologues. Au fil des pages, le lecteur prendra conscience de la tragédie vécue par les proches des déportés et ceux-ci se reconnaîtront dans ce témoignage humain.

C. Breton

➔ **La Shoah à l'épreuve de l'image,** J. Walter - Éditions

PUF, 290 p., 24 euros.

À partir de l'analyse d'émissions télévisées, de témoignages audiovisuels, de films ou de documentaires, d'expositions ou de CD-ROM, cet ouvrage de J. Walter, sociologue, professeur de communication, travaillant sur

la mémoire de la déportation et sur la médiatisation des conflits, ouvre des perspectives stimulantes pour comprendre comment, par des configurations médiatiques, le passé fait sens dans le présent. Il articule plusieurs niveaux de compréhension : celui des facteurs socio-historiques qui favorisent la montée des témoignages, celui des polémiques entre experts comme lieu de cristallisation des enjeux sociétaux de la mémoire, celui des dispositifs de production qui façonnent des formes esthétiques intégrant des données techniques et éthiques. Livre difficile mais très intéressant. Il n'y a pas de témoignage sans un public qui en fait quelque chose.

C. Breton

➔ **Shelomo Selinger – Les camps de la mort – Dessins d'un rescapé -** Éditions d'art Somogy, 120 p., 30 euros.

Le peintre, qui adolescent a survécu à neuf camps, est reconnu internationalement. "*Il n'est guère de distinction, de reconnaissance qui ne vous aient été accordées*", lui disait François Mitterrand. Ce nouveau livre d'art qui lui est consacré nous fait découvrir soixante dessins au fusain commentés de textes bilingues (français-anglais) veillant sur l'essentiel : la parole dessinée de l'artiste.

C. Breton

➔ **Le pire c'est que c'était vrai,** Amicale des déportés de Cluny - JPM Éditions, 30 euros, à commander au secrétariat de l'amicale - Tél. : 03 85 59 16 58.

Cluny, le 14 février 1944, un matin froid d'hiver, la ville est encerclée, paralysée par les Allemands. Soixante-treize personnes sont arrêtées ce même jour et seront déportées dans les camps. Trente-deux reviendront de cet enfer en 1945. Leurs enfants, dont les orphelins de ceux qui ne sont pas rentrés, seront marqués toute leur vie. Aujourd'hui, la plupart sont désormais des grands-parents mais ils resteront pour toujours des enfants de déportés. Ils ont souhaité qu'après tant d'années, les quelques survivants puissent témoigner dans un ouvrage écrit. Ces pages sont un recueil d'histoires émouvantes qui s'inscrivent dans l'histoire tout court. *Le pire c'est que c'était vrai*, phrase titre, est le commentaire rédigé par une petite fille de dix ans dans le Livre d'or de l'exposition organisée par l'Amicale des déportés de Cluny pour le sixième anniversaire de ce funeste jour de février 1944.

Marie Viguié-Moreau

ÉDITO

(Suite de la page 3)

Est-il besoin de rappeler également la nécessité de serrer les rangs autour de la Fondation, à l'origine de la création des Amis, pour que nos initiatives soient perçues de l'extérieur comme des initiatives communes ? Collectivités locales, monde scolaire et associatif, partenaires institutionnels quels qu'ils soient ont souvent du mal à comprendre qui est qui, tant notre monde peut leur paraître complexe.

À cet égard, je rappelle qu'à la demande des ministères, une procédure unique a été décidée visant à intégrer les demandes d'aide à projets des délégations territoriales dans celle annuelle présentée par la Fondation, appelée ensuite à répartir l'aide globale obtenue entre les demandeurs, puis à rendre des comptes à l'État. Un dossier unique téléchargeable sera mis en ligne d'ici fin février sur le site Internet de la Fondation pour faciliter le travail de mise en forme des dossiers. Les demandes bien sûr ne peuvent concerner que les actions non susceptibles d'être soutenues par les collectivités territoriales et doivent porter sur des initiatives s'inscrivant dans nos priorités et notre politique commune de mémoire. Le bilan des initiatives correspondantes figurera désormais au rapport annuel d'activité de la Fondation, envoyé aux différents ministères.

L'avenir ne se prépare que dans la réflexion, permettant ensuite à chacun d'orienter ses choix de vie et de société. Nous avons une part de responsabilité dans l'enrichissement de cette réflexion. Une part seulement, mais tellement riche dans ses rapports avec les fondements mêmes de la civilisation, du droit international et de l'humanisme, qu'elle mobilise aussitôt les consciences. Ne laissons pas passer cette opportunité dont la caractéristique essentielle est d'être sans cesse d'une actualité renouvelée.

Marie-José Chombart de Lauwe
Présidente de la Fondation
pour la Mémoire de la Déportation

Belle et heureuse année pour vous et les vôtres

L'année 2005 vient de s'éteindre. De nombreux événements et manifestations de mémoire ont honoré avec émotion, considération et souvent avec pédagogie le soixantième anniversaire de la libération des camps nazis. Chacun, chacune d'entre vous, a été initiateur, acteur ou participant actif à ces nombreuses commémorations. Permettez-moi de vous adresser mes félicitations et celles de nos amis du bureau. L'année 2006 est commencée ; continuons avec persévérance nos actions de mémoire. Ne laissons pas retomber la flamme 2005, cette flamme que nous avons le devoir d'entretenir pour "plus jamais ça." À bientôt. Bon courage ; bien à vous.

*Le président,
Dany Tétot*

Le DVD-Rom

"Mémoires de la Déportation"

est disponible auprès de la Fondation
pour la Mémoire de la Déportation.

Tél. : 01 47 05 81 27

Prix : 25 € + 1,98 € de port

Concours national de la Résistance et de la Déportation 2006

Les Fondations impliquées dans le Concours (Fondation de la Mémoire de la Déportation, Fondation de la Résistance, Fondation Charles de Gaulle) ont, comme depuis plusieurs années, édité une brochure pédagogique correspondant au thème général proposé, qui est cette année "**Résistance et monde rural**". Cette brochure propose des définitions, des documents, une chronologie, des conseils, une bibliographie et une filmographie. Elle est entièrement téléchargeable notamment sur les sites Internet de la FMD (www.fmd.asso.fr) et de la Fondation de la Résistance (www.fondationresistance.org).

Elle est entièrement téléchargeable notamment sur les sites Internet de la FMD (www.fmd.asso.fr) et de la Fondation de la Résistance (www.fondationresistance.org).

La Commission paritaire des Publications et Agences de Presse nous fait obligation de présenter une comptabilité complète des recettes inhérentes à la vente au numéro ou par abonnement du bulletin "Mémoire et Vigilance". Elle nous interdit de procéder à la distribution gratuite des numéros de la revue. En conséquence "Mémoire et Vigilance" est expédié aux seuls abonnés.

Mémoire et Vigilance - Bulletin trimestriel de l'AFMD (Association loi de 1901) - 31 boulevard Saint-Germain - 75005 Paris

Tél : 01.43.25.84.98 - Fax : 01.43.29.58.92. Directeur de publication : D. Baron. Commission paritaire N° 0501 G 78817 -

Prix du numéro : 3,5 euros. Abonnement : 10 euros. Imprimerie et routage : Presse-Pluriel - 19 rue Frédérick Lemaître - 75020 Paris.



BULLETIN D'ADHESION 2006
ou de RENOUVELLEMENT DE COTISATION
(rayer la mention inutile)

NOM _____ Prénom _____

Année de naissance _____ Profession _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Téléphone _____ Fax _____ Email _____

déclare avoir pris connaissance des statuts, les accepter, en approuver l'objet et, en conséquence, adhérer à l'AFMD

date :

Signature :

Votre motivation : déporté ou interné parent sympathisant

dans les deux premiers cas, dans quel(s) camp(s) ? : _____

Pouvez-vous aider les membres du bureau de la structure locale de votre département ? _____

Personne morale	Personne physique
Associations, entreprises, établissements scolaires : à partir de 60 euros : _____ euros	Cotisation - de membre (24 euros) : _____ euros - ou de soutien (39 euros) : _____ euros - ou de bienfaiteur (55 euros) : _____ euros - 18/25 ans étudiant/demandeur d'emploi (12 euros) : _____ euros
Collectivités territoriales à partir de 150 euros	Don : _____ euros

Abonnement au bulletin "Mémoire et Vigilance" : 12 euros (trimestriel).

Pour l'année 2006, je verse donc, par chèque, _____ euros, à l'ordre de l'AFMD.

Je recevrai ma carte d'adhérent et un reçu fiscal concernant le montant de ma cotisation et de mon don éventuel. Le siège national vous remercie de ne pas agraffer votre chèque au bulletin.

Je souhaite que vous informiez la ou les personnes(s) suivantes des activités de l'AFMD :

(autre(s) que vous-même) : NOM(s), PRÉNOM(s), ADRESSE(s) - écrire en majuscules, S.V.P.

AFMD - 31 bd Saint-Germain - 75005 PARIS

Tél. : 01 43 25 84 98 Fax : 01 43 29 58 92

Email : afmd@afmd.asso.fr

Site Internet <http://www.afmd.asso.fr>